

Brest le 22 janvier 1874.

Henri

Monsieur,



Mon projet avait été de prier M. Le Curé de Toulé
de donner pour moi les renseignements qu'il avait
votre circulaire du 18 du mois dernier. mais il avait
d'ja écrit quand je lui en ai parlé, ce qui a été cause
de mon retard. il n'y a ici qu'un instituteur qui
a obtenu de Votre Grandeur l'autorisation spéciale
d'ouvrir une école. il n'appartient à aucune corporation,
et n'a pas ^{été} exempté du service militaire; comme
instituteur. le nombre de ses élèves est de trente-trois.
il n'y a pas lieu de donner d'autres renseignements.
je suis avec un profond respect,

Monsieur,

De Votre Grandeur,

Le très-humble et très-obéissant

Substitut J. Breton Dest.